



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 MARS 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0060**

Objet : Piscines intercommunales et lac de la base de loisirs de
La Terrasse – Tarification

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 69
Contre : 1

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

03 AVR. 2024

et publié le

03 AVR. 2024

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 25 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 mars 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Noël PETIOT, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Jean-François CLAPPAZ, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Alexandra COHARD à Julien LORENTZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, François STEFANI à Franck REBUFFET-GIRAUD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0083 du 20 mars 2023 relative à la tarification des piscines d'été de Saint-Vincent-de-Mercuze, Allevard-les-Bains, Saint-Martin d'Uriage et Prapoutel,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0122 du 15 mai 2023 relative aux équipements aquatiques intercommunaux et aux tarifs complémentaires applicables à compter du 1^{er} juin 2023,

Monsieur le Président rappelle que les tarifs des piscines intercommunales de Crolles et de Pontcharra, ainsi que ceux du lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 2019, malgré les hausses réglementaires successives des salaires depuis 2022, mais aussi de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Par conséquent, afin que la hausse de ces tarifs soit progressive et modérée pour les usagers, il est proposé, à compter du 1^{er} juin prochain pour le lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse et du 1^{er} septembre 2024 pour les piscines de Crolles et de Pontcharra, une augmentation moyenne pour les tarifs public (hors cours et activités) de +4,9%.

Une attention particulière a été portée pour les tarifs des plus jeunes avec une hausse des tarifs de +4,2% (versus +5,6% pour les tarifs adultes).

Au-delà de ces hausses de tarifs, il est proposé la mise en place d'un tarif réduit pour les stages afin de favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation pour les familles aux revenus les plus modestes. En outre, le tarif reste inchangé pour le public scolaire.

Pour ce qui concerne les piscines d'été intercommunales (Allevard-les-Bains, Saint-Vincent de Mercuze, Saint-Martin d'Uriage et Prapoutel) au titre de la saison d'été 2024, sont proposées :

- La simplification et la réduction du nombre de tarifs proposés,
- L'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des piscines d'été,
- La mise en place d'une carte magnétique d'abonnement commune (10 entrées et saison) permettant l'accès à l'ensemble des piscines d'été.

Outre la création d'un tarif d'entrée unitaire adulte à 5 €, des cartes saison nominatives à 100 € pour les adultes et à 70 € pour les enfants de moins de 18 ans sont proposées.

Cette nouvelle politique tarifaire permettra aux habitants du territoire de profiter pleinement de ces « destinations fraîcheur » tout au long de l'été. Il sera également proposé, dans la mesure du possible, des cours d'aquagym et des cours collectifs de natation.

Par ailleurs, les cartes magnétiques seront généralisées au lac de La Terrasse ainsi que dans les piscines d'été (pour les abonnements et cartes saison) pour permettre d'analyser plus précisément la fréquentation de nos équipements aquatiques intercommunaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'adopter les grilles tarifaires annexées à la présente délibération :

- A compter du 1^{er} juin 2024 pour les piscines d'été et le lac de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse,
- A compter du 1^{er} septembre 2024 pour les piscines de Crolles et Pontcharra.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité cette délibération (par 69 voix pour et 1 voix contre : Youcef TABET).

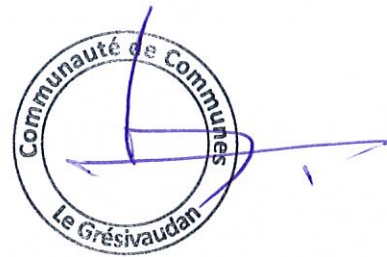
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 MAR. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Piscines couvertes intercommunales de Crolles et Pontcharra
Public et scolaires

Tarif public encaissé sur place	Tarifs TTC au 01.01.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montant	%
Adultes			
Entrée unitaire *	3,70 €	4,00 €	8,11%
Rechargement 10 entrées *	30,60 €	32,00 €	4,58%
Rechargement 20 entrées *	55,10 €	57,50 €	4,36%
Enfants - de 18 ans (Gratuit pour les - 3 ans) - sur présentation d'un justificatif			
Entrée unitaire *	2,40 €	2,50 €	4,17%
Rechargement 10 entrées *	16,80 €	17,50 €	4,17%
Rechargement 20 entrées *	24,90 €	26,00 €	4,42%
Etudiants (jusqu'à 25 ans révolus) - Demandeurs d'emploi - CMI Invalidité - (sur présentation d'un justificatif, et datant de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi)			
Entrée unitaire *	2,55 €	2,70 €	5,88%
Rechargement 10 entrées *	21,60 €	22,50 €	4,17%
Rechargement 20 entrées *	38,80 €	40,50 €	4,38%
Accompagnant aidant		Gratuit	-
Stages (tarif par personne)			
4 séances d'1h	42,00 €	44,00 €	4,76%
5 séances d'1h	50,00 €	55,00 €	10,00%
9 séances d'1h	-	85,00 €	-
10 séances d'1h	90,00 €	94,00 €	4,44%
Tarif réduit à partir du QF< 1100€ (sur présentation d'un justificatif datant de moins de 6 mois produit par la CAF)			
4 séances d'1h		40,00 €	-
5 séances d'1h		49,00 €	-
9 séances d'1h		78,00 €	-
10 séances d'1h		85,00 €	-
Stages ados 11 à 17 ans (5 ou 6 séances) - tarif à la séance		11,00 €	-
Tarif réduit à partir du QF< 1100€ (sur présentation d'un justificatif datant de moins de 6 mois produit par la CAF)		10,00 €	-
Stages bambins 3 à 5 ans (5 ou 6 séances) - tarif à la séance		8,00 €	-
Tarif réduit à partir du QF< 1100€ (sur présentation d'un justificatif datant de moins de 6 mois produit par la CAF)		7,00 €	-
Animation "Aquafitness" (Tarif par personne / cours) entrée piscine comprise	7,00 €	10,00 €	42,86%
Autres			
Carte magnétique	-	1,50 €	-
Remplacement carte défectueuse		Gratuit	-
Animation intercommunale		Gratuit	-
Tarif CE (cartes achetées directement auprès du comité d'entreprise / comité des œuvres sociales)			
Rechargement 10 entrées *	-	30,00 €	-
Rechargement 20 entrées *	-	55,00 €	-
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement		Gratuit	-
Pompiers, gendarmes et agents de police municipale des communes du Grésivaudan dans le cadre de leur entraînement physique (uniquement les jours ouvrés et horaires du matin)	Gratuit	Gratuit	-
MNS ayant une carte professionnelle à jour (pendant les heures d'ouverture au public)	Gratuit	Gratuit	-
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes (par an, au prorata du nombre de mois concernés par la convention)	150,00 €	200,00 €	33,33%

Tarif public pour des manifestations ponctuelles dans les équipements aquatiques du Grésivaudan (encaissé sur place)	Tarifs TTC au 01.11.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montant	%
Adultes			
Entrée unitaire avec utilisation de matériels et services	4,50 €	5,00 €	11,11%
Entrée piscine + 1 activité au choix	9,50 €	11,00 €	15,79%
Entrée piscine + 2 activités au choix	13,50 €	15,00 €	11,11%

Les cartes magnétiques 10 et 20 entrées sont non nominatives et donnent accès indifféremment à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale à La Terrasse et aux piscines de Crolles et de Pontcharra (hors prestations spécifiques : cardio training, aqua gym/bike...).

L'abonnement sur carte magnétique est valable un an à compter de sa date de rechargement, le ticket unitaire acheté en ligne est valable un mois à compter de sa date d'achat.

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes

Tarif groupe facturé	Tarifs TTC au 01.06.2023	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montants	%
Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants) :			
CLSH communal ou intercommunal (uniquement entre 10h et 13h) / prix par enfant / sur réservation	1,25 €	1,30 €	4,00%
Entrée animateur centre de loisirs / colonies de vacances	Gratuit	Gratuit	-
Autres groupes (colonies, clubs sportifs...) - uniquement entre 10h et 13h / prix par enfant / sur réservation et présentation d'un justificatif		2,50 €	
Par enfant pour les écoles du territoire de la communauté de communes (1 MNS en enseignement / classe)	2,20 €	2,20 €	-
Par enfant pour les écoles du territoire de la communauté de communes (3 MNS en enseignement pour 2 classes)	2,52 €	2,52 €	-
Par enfant pour les écoles hors territoire de la communauté de communes	3,52 €	3,52 €	-
MNS supplémentaire en enseignement	31,30 €	33,00 €	-
Collèges et lycées (1 heure)			
MNS supplémentaire en enseignement	41,70 €	41,70 €	-

Tarif scolaire facturé	Tarifs TTC appliqués au 01.01.2022	Pour information : tarifs TTC appliqués au 01.01.2024
Lycée (par demi-bassin)	47,00 €	47,00 €
Collège (par heure) - Tarif arrêté par le Conseil Départemental Concernant la piscine de Pontcharra, le Département ayant participé au financement de la piscine, aucune facturation ne sera effectuée pendant 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2035	55,88 €	66,67 €

Associations et prestations particulières Piscine couverte intercommunale de Crolles

Bonnets de bain Tarif public encaissé sur place	Tarifs TTC au 01.01.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montant	%
Bonnet tissu	3,20 €	3,30 €	3,12%

Aqua cardio training Tarif public encaissé sur place	Tarifs au 01.01.2022		Proposition de tarifs au 01.09.2024		
	HT	TTC	Montant		%
			HT	TTC	
Séance aqua cardio training (entrée piscine comprise)	7,92 €	9,50 €	8,33 €	10,00 €	5,22%
10 séances cardio training semaine scolaire (cartes non nominatives)	71,25 €	85,50 €	75,00 €	90,00 €	5,26%
Stage aqua cardio training 5 jours petites vacances scolaires (tarif/stage)	37,50 €	45,00 €	39,17 €	47,00 €	4,44%
Stage aqua cardio training 4 jours petites vacances scolaires (tarif/stage)	30,00 €	36,00 €	31,25 €	37,50 €	4,17%
Sur inscription - maximum de 10 personnes par séance					

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, paiement en ligne

Tarif facturé	Tarifs TTC au 01.09.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montants	%
Clubs et associations du territoire (par heure)			
Bassin d'apprentissage		30,00 €	-
Bassin - Sans MNS	114,25 €	119,00 €	4,16%
Bassin -1 MNS surveillant	132,10 €	138,00 €	4,47%
MNS supplémentaire	31,30 €	33,00 €	5,43%
Location d'une ligne d'eau	23,10 €	24,00 €	3,90%
Club nautique du Grésivaudan (sauf aquagym)	Gratuit	Gratuit	-
Handy'Namic	Gratuit	Gratuit	-
A titre exceptionnel mise à disposition de l'équipement (limité à deux fois par an par club ou association)	Gratuit	Gratuit	-
Clubs et Associations hors territoire (par heure)			
Bassin d'apprentissage		100,00 €	-
Bassin - Sans MNS	200,00 €	212,00 €	6,00%
Demi-bassin - Sans MNS	100,00 €	106,00 €	6,00%
MNS supplémentaire	41,00 €	44,00 €	7,32%
Location d'une ligne d'eau	50,00 €	53,00 €	6,00%

Associations et prestations particulières **Piscine couverte intercommunale de Pontcharra**

Tarif public encaissé sur place	Tarifs au 01.01.2022		Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024		
	HT	TTC	Montant		%
			HT	TTC	
Séance aqua gym/combat/fitness... (entrée piscine comprise)	7,92 €	9,50 €	8,33 €	10,00 €	5,22%
Carte 10 séances aqua gym/combat/fitness.... (cartes non nominatives) Sur inscription - maximum de 28 personnes par séance Aqua gym	71,25 €	85,50 €	75,00 €	90,00 €	5,26%
Séance Aqua bike (entrée piscine comprise)	10,84 €	13,00 €	11,26 €	13,50 €	3,85%
Carte 10 séances Aqua bike (cartes non nominatives) Sur inscription - maximum de 14 personnes par séance Aqua bike	100,00 €	120,00 €	104,17 €	125,00 €	4,17%

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances, virement / mandat administratif pour les groupes, paiement en ligne

Tarif facturé	Tarifs TTC au 01.09.2022	Proposition de tarifs TTC au 01.09.2024	
		Montants	%
Clubs et associations du territoire (par heure)			
Bassin d'apprentissage (3 lignes) - Sans MNS	85,00 €	90,00 €	5,88%
Grand bassin - Sans MNS	137,10 €	145,00 €	5,76%
MNS Supplémentaire	31,30 €	33,00 €	5,43%
Location d'une ligne d'eau	23,10 €	24,00 €	3,90%
Club nautique du Grésivaudan	Gratuit	Gratuit	-
Handy'Namic	Gratuit	Gratuit	-
Triathlon Pontcharra	Gratuit	Gratuit	-
A titre exceptionnel mise à disposition de l'équipement (limité à deux fois par an par club ou association)	Gratuit	Gratuit	-
Clubs et associations hors territoire (par heure)			
Bassin d'apprentissage	150,00 €	160,00 €	6,67%
Grand bassin - Sans MNS	250,00 €	265,00 €	6,00%
MNS Supplémentaire	41,00 €	44,00 €	7,32%
Location d'une ligne d'eau	50,00 €	53,00 €	6,00%

Plage et lac surveillés de la base de loisirs de La Terrasse

Tarif public encaissé sur place	Tarif TTC saison 2022	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2024	
		Montant	%
Adultes			
Entrée unitaire *	3,70 €	4,00 €	8,11%
Entrée unitaire réduite pour les adultes ayant utilisé la navette G'Lac - sur présentation du ticket de bus en caisse de la caisse du lac de la base de loisirs de La Terrasse	3,00 €	3,10 €	3,33%
Rechargement 10 entrées *	30,60 €	32,00 €	4,58%
Rechargement 20 entrées *	55,10 €	57,50 €	4,36%
Enfants - de 18 ans (Gratuit pour les - 3 ans) - sur présentation d'un justificatif			
Entrée unitaire *	2,40 €	2,50 €	4,17%
Entrée unitaire réduite pour les enfants ayant utilisé la navette G'Lac - Sur présentation du ticket de bus en caisse	1,70 €	1,70 €	-
Rechargement 10 entrées *	16,80 €	17,50 €	4,17%
Rechargement 20 entrées *	24,90 €	26,00 €	4,42%
Etudiants (jusqu'à 25 ans révolus) - Demandeurs d'emploi - CMI Invalidité - (sur présentation d'un justificatif, et datant de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi)			
Entrée unitaire *	2,55 €	2,70 €	5,88%
Rechargement 10 entrées *	21,60 €	22,50 €	4,17%
Rechargement 20 entrées *	38,80 €	40,50 €	4,38%
Accompagnant aidant	-	Gratuit	
Tarif CE (cartes achetées directement auprès du comité d'entreprise / comité des œuvres sociales)			
Rechargement 10 entrées *	-	30,00 €	-
Rechargement 20 entrées *	-	55,00 €	-
Entrée gratuite au lac de La Terrasse pour les personnes en séjour au camping - gratuité pour les résidents du camping de La Terrasse logeant au minimum une nuit sur place, sur présentation d'un justificatif	Gratuit	Gratuit	-
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement	Gratuit	Gratuit	-

Tarif facturé	Tarifs TTC au 01.06.2023	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2024	
		Montants	%
Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants) :			
CLSH communal ou intercommunal (uniquement entre 10h et 13h) / prix par enfant / sur réservation	1,25 €	1,30 €	4,00%
Entrée animateur centre de loisirs / colonies de vacances	Gratuit	Gratuit	-
Autres groupes (colonies, clubs sportifs...) - uniquement entre 10h et 13h / prix par enfant / sur réservation et présentation d'un justificatif		2,50 €	
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes, par mois concernés par la convention	40,00 €	50,00 €	25,00%

Les cartes magnétiques 10 et 20 entrées sont non nominatives et donnent accès indifféremment à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale à La Terrasse et aux piscines de Crolles et de Pontcharra (hors prestations spécifiques: cardio training, aquagym/bike...).

L'abonnement sur carte magnétique est valable un an à compter de sa date de rechargement, le ticket unitaire acheté en ligne est valable un mois à compter de sa date d'achat.

Les tarifs entrée (*) sont identiques aux piscines de Crolles et de Pontcharra et à la plage et au lac surveillés de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse.

Modes de règlements : espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances, paiement en ligne, virement / mandat administratif pour les groupes.

Piscines d'été intercommunales

Allevard-les-Bains, Prapoutel, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Vincent de Mercuze

Tarif public encaissé sur place	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2024
Adultes	
Entrée unitaire	5,00 €
Rechargement 10 entrées valable dans les 4 piscines d'été intercommunales du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	40,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale 2024 valable dans les 4 piscines d'été intercommunales - valable du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	100,00 €
Etudiants (jusqu'à 25 ans révolus) - Demandeurs d'emploi - CMI Invalidité - (sur présentation d'un justificatif, et datant de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi)	
Entrée unitaire	3,50 €
Rechargement 10 entrées valable dans les 4 piscines d'été intercommunales du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	30,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale 2024 valable dans les 4 piscines d'été intercommunales - valable du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	75,00 €
Accompagnant aidant	Gratuit
Enfants - 18 ans (Gratuit pour les - 3 ans) - sur présentation d'un justificatif	
Entrée unitaire	3,30 €
Rechargement 10 entrées valable dans les 4 piscines d'été intercommunales du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	26,00 €
Carte nominative abonnement saison estivale 2024 valable dans les 4 piscines d'été intercommunales - valable du 1er juin 2024 à la date de fermeture (variable selon les sites)	75,00 €
Cas de panne du système de billetterie empêchant l'encaissement ou de panne technique	Gratuit
Cours collectifs (mise en place selon les sites)	
Aquagym 1 heure	10,00 €
Abonnement aquagym 8 séances	70,00 €
Perfectionnement natation - cours collectif adulte - 1 séance d'1 heure	11,00 €
Perfectionnement natation - cours collectif adulte - 8 séances d'1 heure	80,00 €
Tarif facturé	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2024
Groupe d'enfants (à partir de 5 enfants)	
CLSH communal ou intercommunal (uniquement entre 10h et 13h) / prix par enfant / sur réservation	1,30 €
Entrée animateur centre de loisirs / CLSH communal ou intercommunal	Gratuit
Autres groupes (colonies, clubs sportifs...) - uniquement entre 10h et 13h / prix par enfant / sur réservation et présentation d'un justificatif	2,50 €
Scolaires	
Heure de natation scolaire primaire maternelle/classe (avec 1 MNS en enseignement)	2,20€ / élève / séance
Heure de natation scolaire primaire maternelle/classe (sans MNS en enseignement)	1,50€ / élève / séance
MNS supplémentaire en enseignement / heure	33,00 €
Collège	66,67 €
Autre	
Redevance cours particuliers pour les MNS employés par la Communauté de communes (par mois concernés par la convention)	50,00 €
Autres tarifs	Proposition de tarifs TTC au 01.06.2024
Carte magnétique	1,50 €
Remplacement carte défectueuse	Gratuit
MNS ayant une carte professionnelle à jour (pendant les heures d'ouverture au public)	Gratuit